



En exercice : 59  
Présents : 54  
Votants : 58

## Séance du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES SAINT GAULT  
RENAIZÉ  
SAINT AIGNAN SUR ROË  
SAINT ERBLON  
SAINT MARTIN DU LIMET  
SAINT MICHEL DE LA ROË  
SAINT POIX  
SAINT QUENTIN LES ANGES  
SAINT SATURNIN DU LIMET  
SENONNES  
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jean-Luc, titulaire  
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires  
/  
De GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire,  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
GAROT Rémi, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
COURNÉ Noëlle, suppléante  
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires  
/  
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires  
BONNIER Stéphane, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Huguès, titulaires  
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, BALOCHE Dorinne, titulaires  
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires  
JONCHERAY Quentin, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
ROGER Steve, titulaire  
POIRIER Bruno, titulaire  
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BRETON Robert (Courbeveille), AMBROIS Jean-Noël (Courbeveille), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHABOT Hervé (Laubrières), BURET Nelly (Laubrières), LE GUENNEC Aurélie (Renazé), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien)

Étaient absents : /

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Daniel GOUPILLAT a donné pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN  
Aurélie LE GUENNEC a donné pouvoir à Tanguy PROD'HOMME

Hervé CHABOT a donné pouvoir à Christian BERSON  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ

Secrétaire de Séance : Élu M. Hervé TISON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2026-04/119 : RESSOURCES HUMAINES**

**Séance du : 27 avril 2026**

**OBJET 2026-04/119 : RESSOURCES HUMAINES**

**PÔLE CULTURE : ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - ENSEIGNANT-E**

**M. Clément BEUCHER**, Vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

**Vu** l'inscription des crédits correspondant au budget,

**Vu** l'avis favorable de la commission ressources humaines du 16 mars 2026,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial du 24 avril 2026,

**M. Clément BEUCHER** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Enseignant-e » ;
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- À temps non complet 8.25/20<sup>ème</sup> ;
- Sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques ;
  
- De créer un poste d'« Enseignant-e » ;
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- À temps non complet 2/20<sup>ème</sup> ;
- Sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques ;

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 54

Votants : 58 (par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (58 votants)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Enseignant-e », à temps non complet (8.25/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Enseignant-e », à temps non complet (2/20<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20260427-DELIB202604119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Affichage : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 4 mai 2026

Pour extrait conforme,  
Le Président,



**Christophe LANGOUËT**

Le secrétaire de séance,



**Hervé TISON**